« avant de faire telles ou telles écritures. Où « en serait un cultivateur si, quand il a besoin « d'agir, et que ses soins sont réclamés de tou- « tes parts, il fallait qu'il s'enfonçât dans des « réflexions abstraites avant de se déterminer « à rien écrire sur ses livres? Le travail de ses « écritures doit se faire par lui promptement « et facilement. Il doit être en quelque sorte « matériel, je veux dire dégagé de toutes com- « binaisons d'esprit, et ne rappeler que des faits « positifs de recette et de paiement, d'entrée « et de sortie. » Quant à cette dernière asser- tion, si on la considère dans son sens le plus exclusif et le moins absolu, elle me paraît man- quer de justesse; elle n'est nullement l'expres- sion de ce que doit être une bonne comptabi- lité. Les comptes agricoles qui se borneraient à présenter un état des recettes et des dépenses, l'entrée et la sortie des objets qui constituent le matériel d'une exploitation rurale, ne rem- pliraient qu'imparfaitement le but du comptable. Pour ne citer qu'un seul exemple, les frais de labour ne peuvent se classer dans la caté- gorie des entrées et des sorties, et cependant ils représentent une portion des produits aussi bien que l'argent déboursé pour le sa- laire des valets.

Outre ce premier inconvénient de la comptabilité commerciale appliquée aux opérations rurales, il en est un autre non moins grave et qui sera senti par tous les hommes qui con- naissent cette méthode; c'est celui de *créer des comptes fictifs, imaginaires,* qui sont indispen- sables au mécanisme, mais qui ne représen- tent aucune réalité. Le compte des profits et pertes est souvent dans ce cas ; ceux de bilan, d'entrée et de sortie le sont toujours. Or, ces trois comptes, précisément parce qu'ils ne re- présentent que des êtres imaginaires, sont ceux qui font naître les difficultés les plus sérieuses, et qui souvent déguisent l'état réel des choses.

On a essayé bien des fois d'indiquer des *modèles de registres* à l'usage des cultivateurs. Le travail le plus consciencieux que je con- naisse sur cette matière est celui qu'a publié en 1822 M. le comte DE PLANCY. La marche à suivre peut être fort simple pour celui qui a imaginé ces sortes de registres; mais pour ce- lui qui veut les appliquer à sa situation parti- culière, ils exigent une étude fort longue, aride, sèche, et d'ailleurs peu féconde en ré- sultats. Il y a dans ces tableaux divisés en co- lonnes, trop de symétrie, trop de chiffres sans commentaires. Les Anglais qui, en matière de comptabilité, ont hérité des idées en vogue à Venise et à Amsterdam, ont appliqué à l'agri- culture une méthode mixte qui a les avanta- ges de la comptabilité commerciale, sans par- ticiper à ses inconvéniens. Cette comptabilité n'exige dans son étude, ni dans son application aucune tension d'esprit ; elle est la représen- tation fidèle des faits quotidiens et de toutes les modifications que subissent les valeurs dans leurs transformations; mais elle est dé- gagée des intermédiaires inutiles qu'on n'in- troduit que comme figurans dans la comptabilité en parties doubles. Elle est plus longue que celle ci; mais elle est plus causeuse, plus instructive. Je suis persuadé qu'une semblable comptabilité tenue soigneusement par un pro- priétaire qui la léguerait à ses enfans, ne se- rait pas la portion la moins importante de son héritage. Je pourrais affirmer, d'après l'expé- rience que j'ai de la matière, que la simplicité et la brièveté sont plutôt des défauts que des mérites dans une comptabilité agricole.

Ces considérations m'ont engagé à recher- cher si nous ne pourrions pas introduire chez nous un mode de comptabilité analogue à ce- lui des Anglais; si cette comptabilité, en quelque sorte historique, ne pourrait pas s'a- méliorer de quelques-uns des perfectionne- mens que nous devons à la comptabilité en parties doubles; enfin, si, dégagée de tout mé- canisme obligé, cette méthode ne pourrait pas offrir les avantages d'une grande régularité, d'une transcription facile de tous les détails qui méritent une mention. Je crois y être par- venu. J'ai supprimé, pour abréger le travail, la nécessité de la balance ou solde des comptes. Cette opération aboutit à de médiocres résul- tats, et souvent une erreur de quelques cen- times exige, dans la comptabilité commerciale, des recherches fort longues, ennuyeuses, décourageantes pour le travailleur le plus ob- stiné.

Je ne dissimule pas que cette méthode sera plus longue que la comptabilité double ; mais comme elle peut être comprise facilement, qu'elle peut être appliquée à tous les instans de la journée sans nécessiter une grande at- tention ; comme d'ailleurs elle n'exige pas l'é- tablissement d'un bilan régulier, ni du compte de profits et pertes, je la crois préférable pour les exploitations ordinaires à la comptabilité en parties doubles, qui devra être réservée pour les établissemens modèles.

SECTION III. — *De l'inventaire et de l'état de situation.*

On appelle *inventaire,* l'estimation en mon- naie courante de tous les objets et de toutes les valeurs qui sont consacrées à l'exploitation. L'inventaire précède l'ouverture des comptes. Pour qu'il soit bien dressé, il est nécessaire qu'il soit fait avec méthode et beaucoup de ré- gularité car il est la base et le fondement de toute bonne comptabilité. Les objets seront classés et réunis par ordre de matières, et tou- tes les valeurs qui les représentent seront groupées méthodiquement. La similitude, ou du moins l'analogie de destination est le prin- cipe qui préside au groupement en catégories de ces objets. La réunion de toutes les sommes portées à l'inventaire, constitue le *capital ma- tériel* de l'exploitant. Pour indiquer comment s'établit l'inventaire, je vais tracer la manière de régler la page qu'on consacre à ce travail.